
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.38PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- pour couvrir
les dépenses nécessaires afin de permettre la poursuite des missions-
clés de la Ville en cas de délestage ou de black-out électrique et pour la
mise en place de Points de rencontre d'urgence (PRU)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 17 janvier 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anita ROKITOWSKA, Rachel RYTZ, Philippe GRUET (remplaçant de Giuseppe ALFONZO), Jean-François CAND, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Juan RAMIREZ et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Christian WEILER, Municipal, Benoist GUILLARD, Municipal, Pascal PITTET, directeur SSP et Marc DUMARTHERAY, commandant PNV.

Introduction :

Ce préavis est particulier du fait que les dépenses ont déjà été faites suite à l'urgence de la situation.

Durant cette séance, la délégation nous a fait part de la nécessité de ce préavis pour répondre non-seulement à l'urgence de la situation mais aussi à la demande du Canton. En effet, ce préavis comporte l'achat de groupes électrogènes ainsi que du matériel divers pour le bon fonctionnement de ces derniers, mais aussi la mise en place de Points de Rencontre d'Urgence ou PRU.

Ces PRU étaient prévu par le canton pour 2024/25 avant l'arrivée de cette crise qui a accéléré le processus.

La relation entre le plan Ostral et la mise en place des PRU n'était pas comprise par certains Conseillers, c'est pour cette raison que la délégation a mis l'accent sur le fait que lors d'un délestage, la perte du réseau GSM se fait en une heure ce qui impute directement sur les liaisons d'appels d'urgence. Afin de pallier à cette problématique, la mise en place de PRU est nécessaire et servira entre autre de plateforme d'appel des secours (pompiers, ambulance, police etc...).

La commission a demandé quelles communes bénéficieraient ou ont bénéficié de ce préavis. Les communes suivantes ont bénéficié de quelques heures de travail de la PNV :

Pomy, Method, Suchy, Ependes, Cronay, Valeyres-sous-Ursins, Ursins, Villars-Epeney.

Ci-dessous, les communes se trouvant à moins de 5 minutes d'un PRU Yverdonnois et qui en bénéficierait en cas de crise :

Chesaux-Noréaz, Chamblon, Treycovagne.

Les différents intervenants de la délégation nous font part de leur inquiétude quant aux délais de livraisons du matériel afin de justifier la dépense d'un budget sans votation préalable. Ce fait, s'étant avéré et peu être vérifiable, du fait qu'à l'heure actuelle de nombreuses pièces se retrouvent en rupture de stock.

La délégation municipale complète en expliquant que ce préavis permettra de pallier aux besoins primaires comme par exemple l'acheminement de l'eau ainsi que l'évacuation des eaux usées ou encore le bon fonctionnement des hôpitaux. De plus, les PRU pourront assurer les besoins primaires pour les personnes en situation de handicap qui pourraient être coincées par les ascenseurs bloqués et pour les personnes qui nécessitent une assistance mécanique tel un respirateur.

Elle a tenu à préciser que cette liste contient le strict nécessaire afin de répondre à ces besoins.

Certains Conseillers ont interrogé la délégation concernant la mise en conformité des carrefours. Cette dernière répond que certains carrefours deviennent dangereux lorsqu'ils ne sont plus éclairés et qu'il est par conséquent important de les sécuriser.

La commission a questionné la délégation sur l'accès à ces PRU pour les habitants de Sermuz et de Gressy. Selon cette dernière, la directive est de permettre l'accès à une PRU dans les 5 minutes en voiture ce qui est le cas pour ces 2 villages. Selon M. le Municipal Weiler, dans un cas d'urgence, une personne trouvera toujours un véhicule.

Conclusions :

Premièrement, la commission ad-hoc souhaite remercier vivement la délégation pour son efficacité et sa réactivité face à cette situation de crise.


La commission s'est montrée enthousiaste face aux éclaircissements de la Municipalité, notamment pour l'éclaircissement au sujet des points de rencontre d'urgence.

Ces PRU, nécessaires au maintien de nos besoins de première nécessité, permettront d'assurer de nombreux services et d'offrir l'accès aux services d'urgence dont la communication sera interrompue par la perte du réseau GSM.

L'ensemble du matériel budgétisé dans ce préavis est nécessaire et sans aucun superflu. Il permettra à notre Ville de garantir la sécurité des habitants, en offrant un service sanitaire, un accès à l'eau, ainsi qu'à des prestations d'urgence.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Christophe Loperetti, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 10.03.2023